



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# PEINTURE

Tel : 33 10 70  
Octobre 2015  
n°63

## QUESTIONS DP CFDT

**Question 1** : Pouvez-vous nous dire combien de fois SENSE est intervenu auprès du monte-charge situé dans le bâtiment EX 19 ?

**REPONSE DIRECTION** : SENSE est intervenu en moyenne 3 fois/mois pour les mois de juillet et août. Une seule fois pour le mois de septembre.

**COMMENTAIRE CFDT** : nous aurions plutôt souhaité obtenir la globalité du nombre d'interventions sur le monte-charge depuis son installation. Les statistiques étant trop récentes, nous ne pouvons pas développer nos arguments. Toutefois, nous savons que cela fait plusieurs années que l'appareil subit régulièrement des réparations.

**Question 2** : Vu le nombre d'interventions auprès du monte-charge, ne serait-il plutôt pas préférable de le remplacer ?

**RD** : l'état général du monte-charge ne nécessite pas son remplacement. L'entretien et le remplacement des pièces sont réalisés régulièrement. Les interventions sont le résultat de mauvaises utilisations avec déformation de la porte palière du niveau 0.

Pour pallier à ces problèmes, des serrures à clés seront installées à chaque étage pour limiter et contrôler l'utilisation du monte-charge.

SENSE a reçu la commande et les travaux sont prévus dans les prochaines semaines.

**COMMENTAIRE CFDT** : l'avenir nous dira si les mesures prises par la direction s'avéreront efficaces. Dans le cas contraire, nous réitérerons notre demande.

**Question 3** : Suite à des fumées toxiques qui se sont échappées d'un incinérateur, des salariés ont été longuement exposés à des émanations. Est-ce que tous ces salariés ont bien consulté le médecin du travail ?

**RD** : comme il a été dit en CHSCT Extra concernant ce sujet. Le personnel exposé a été identifié. Les gens inscrits sur cette liste ont une visite médicale renforcée.

**COMMENTAIRE CFDT** : la moindre des choses était de porter un vif intérêt aux personnes concernées par ce scandale sanitaire.

Après une telle insouciance, comment faire désormais confiance aux « **responsables** » qui en toute impunité, ont badiné avec notre santé pour des raisons encore non élucidées à ce jour. Pourquoi aucune investigation n'a été menée pour tenter de comprendre un tel couac !

**Question 4** : suite au problème de légionellose, des brumisateurs ont été retirés par précaution. Néanmoins, nous avons fait remarquer au président lors du CHSCT que l'eau des brumisateurs est identique à celle des pulvérisateurs dont dispose les salarié(e)s dans la cabine lustrage.

L'eau de ces vaporisateurs a-t-elle été analysée ?

**RD** : suite à un entretien avec le Docteur toxicologue du groupe, échange et visite sur le terrain avec le médecin du travail, il a été constaté que l'utilisation des vaporisateurs ne permettait pas à l'eau de stagner suffisamment longtemps pour permettre le développement de bactéries.

**COMMENTAIRE CFDT** : lorsqu'il s'agit de résoudre un problème de ce type, il ne faut écarter aucune hypothèse même si dans ce cas de figure, celle-ci paraît anodine.

**Question 5** : Bâtiment EX 24 Poste PQG.

Avez-vous trouvé une solution afin que ce ne soit pas au personnel de PQG de poser les trappes à carburant ?

**RD** : différentes solutions sont étudiées. Mise en œuvre en novembre au moins sur le système 1.

**COMMENTAIRE CFDT** : nous n'avons jamais approuvé le fait que ce soit le personnel de PQG de placer les trappes à carburant.

Espérons que les modifications aient plutôt lieu début novembre !

**Question 6** : au mois de septembre s'est déroulée à l'Axone la remise des médailles.

Cependant, certains salariés n'ont pas pu se rendre à cette cérémonie. Quelles démarches ces salariés doivent-ils entreprendre pour obtenir leur médaille ?

**RD** : les médailles et diplômes pourront être retirés début novembre auprès du service RH de l'UR.

**COMMENTAIRE CFDT** : les personnes concernées devront donc se référer à la réponse donnée par la direction.

**Question 7** : suite au problème sanitaire que nous avons pu rencontrer avec les incinérateurs, nous estimons qu'un plan de surveillance annuel n'est pas suffisant pour vérifier la qualité de l'air.

Nous demandons à ce que des mesures spécifiques soient réalisées régulièrement.

**RD** : plusieurs mesures ont été faites par les services techniques de Belchamp, en plus de la mesure réglementaire annuelle. Depuis les mesures réglementaires, 5 mesures ont été faites par Belchamp.

**COMMENTAIRE CFDT** : malgré la réponse de la direction, nous ne sommes pas entièrement satisfaits. Nous estimons que des incinérateurs industriels doivent faire l'objet de contrôles minutieux chaque année. Quant à savoir si la direction partage notre avis, ça c'est une autre paire de manches !